

**Question de Jean-Paul LECOQ au Ministre des Transports**

Depuis le 1<sup>er</sup> mai, pour traverser la Seine par le pont de Tancarville et le pont de Normandie, les usagers doivent désormais acquitter des taxes de pontage de, respectivement, 2,90 € et 6,10 €.

Pour retourner à la maison, comptez double.

Une situation unique et inique en France pour effectuer 2.141 mètres sur le pont de Normandie et 1.420 mètres sur le pont de Tancarville, alors que le passage sur tous les autres ponts non-autoroutier enjambant la Seine - à Caudebec, à Rouen, à Paris etc... - sont libres et gratuits.

Ces augmentations de tarifs sont justifiées par le concessionnaire, la Chambre de Commerce et d'Industrie, pour financer la remise en état de ces deux ouvrages selon des exigences imposées par le propriétaire, c'est-à-dire l'Etat, avant la fin de concession qui expire en 2031. Cette remise en état est estimée à 275 Millions.

Pourtant, il est prévu que le concessionnaire dispose du produit des péages tout au long de la concession accordée pour justement couvrir l'ensemble des frais de gestion et d'entretien de ces deux ponts. Dès lors, qu'il faille financer, à 4 ans de la fin de la concession et par une augmentation brutale des péages, des travaux, je cite le concessionnaire, « *essentiels pour la sécurité et la longévité des ponts* » représente une véritable anomalie.

Ce financement aurait dû être provisionné par le produit des péages.

Non seulement cela n'a pas été fait, mais en plus la concession a dû être prolongée jusqu'à 2031 – elle devait se terminer en 2027 – et les prix ont augmenté !

Vous le voyez bien Monsieur le Ministre, ce modèle de concession est totalement inadapté, reposant uniquement sur la contribution des usagers.

Ce modèle continue de représenter une iniquité territoriale et d'alimenter un sentiment de discrédit de la parole publique.

Le péage de ceux ponts a en effet été justifiées publiquement à n'innombrables reprises par la nécessité d'amortir leur construction, 1959 pour le Pont de Tancarville, 1995 pour celui de Normandie.

Les normands les ont plus que largement financés par leurs péages. Il est grand temps de mettre fin à cette contribution forcée.

La fin de concession en donne la possibilité.

Depuis plusieurs années je porte auprès de votre ministère, avec de nombreux autres élus de l'Estuaire, des solutions alternatives à ces péages.

Je souhaite m'assurer que votre ministère travaille bel et bien dans ce sens pour mettre fin aux péages réclamés aux habitants et aux acteurs économiques de l'Estuaire de la Seine qui, passez-moi l'expression, ne veulent plus être « *les vaches à lait* » d'ouvrages désormais amortis et d'intérêt national majeur...